



avocats  
barristers

S.E.N.C.R.L.  
L.L.P.

Roy Paradis Gosselin Lafrenière



## À quel moment cesser de payer une pension alimentaire pour un enfant?

Il est très fréquent que des clients nous consultent pour savoir à quel moment ils peuvent cesser de payer une pension alimentaire pour leur enfant. Il convient d'abord de préciser que l'obligation alimentaire envers l'enfant ne s'éteint pas automatiquement à l'âge de 18 ans.

### Pension alimentaire pour études

Si l'enfant est dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins en raison du fait qu'il poursuit des études, ses parents peuvent être tenus de continuer à payer une pension alimentaire au delà de sa majorité.

Plusieurs facteurs sont pris en considération par le tribunal pour déterminer si un enfant majeur, qui poursuit des études, a toujours droit à une pension alimentaire, dont notamment :

- son âge;
- son état de santé;
- son assiduité aux cours;
- le sérieux des études qu'il a entreprises;
- ses probabilités de réussite;
- les ressources financières des parents;
- le niveau de scolarité des parents;
- le profil des études réalisées durant la minorité de l'enfant.

### Pension pour enfants incapable de subvenir à ses besoins en raison d'une incapacité

D'autre part, lorsque l'enfant est malade ou physiquement et/ou mentalement incapable de subvenir à ses besoins, les parents peuvent également être tenus de continuer à payer une pension alimentaire au delà de sa majorité. Cependant, veuillez noter que dans ce cas, celui-ci doit avoir pris tous les moyens possibles pour subvenir seul à ses besoins. De plus, si quelqu'un d'autre l'aide à subvenir à ses besoins (par exemple: ses grands-parents, le gouvernement), la contribution de cette tierce personne ne doit pas être suffisante pour combler ses besoins afin que les parents soient tenus de contribuer.

La situation financière des parents doit également être considérée dans l'analyse de la situation. Par conséquent, si les parents ont de la difficulté à subvenir à leurs propres besoins, ils n'auront pas, en principe, à verser une pension alimentaire à leur enfant majeur.

### Conclusion

Pour terminer, chaque situation est différente et mérite, au besoin, d'être analysée par un conseiller juridique afin de déterminer si une pension alimentaire pour les besoins de l'enfant doit être payée et s'il est approprié de demander à un juge de réduire ou d'annuler le montant de la pension alimentaire payée à l'enfant.



DEMANDEZ EN LIGNE UNE  
**CONSULTATION**  
DÈS MAINTENANT!

VISITEZ LE [WWW.RPGL.CA](http://WWW.RPGL.CA)



ABONNEZ-VOUS ET RECEVEZ NOS  
**CAPSULES**  
**JURIDIQUES**

À TOUS LES MOIS! RPGL AVOCATS  
VOUS OFFRE PLUSIEURS CONSEILS  
PRATIQUES.

VISITEZ LE [WWW.RPGL.CA](http://WWW.RPGL.CA)



#### Me Yannick Dompierre

RPGL avocats  
819-561-1042 p. 211  
[ydompierre@rpgl.ca](mailto:ydompierre@rpgl.ca)

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

La présente capsule n'est fournie qu'à titre informatif et ne constitue pas un avis juridique ou une opinion de quelque nature que ce soit. Vous êtes prié d'obtenir un avis juridique précis auprès des membres du cabinet (ou de votre propre conseiller juridique) avant de prendre une décision ou une mesure quelconque.

Tous droits réservés RPGL avocats, s.e.n.c.r.l.